

ENVIRONNEMENT ■ Environ 25 % des foyers du territoire du Sictom ont choisi de s'équiper en composteur

Le compostage, c'est pas compliqué !

Diminuer sa quantité d'ordures ménagères tout en fabriquant soi-même son terreau, c'est le principe du compostage. Quelques pistes pour ceux qui hésitent à franchir le pas.

Pierre Hébrard
pierre.hebrard@centrefrance.com

Depuis 1998, date à laquelle le Sictom Issoire-Brioude a mis en place la vente de composteurs, un peu plus de 11.000 exemplaires ont été installés par des particuliers. À l'heure où le syndicat veut lancer le développement de composteurs de quartier (voir ci-dessous), retour sur un outil nécessitant un jardin, certes, mais simplissime d'utilisation et permettant quand même de réduire sa quantité d'ordures ménagères. Et qui, surtout, donne de l'engrais gratuit pour vos plantes et potagers...

■ **L'installation.** Pour acheter son composteur, il suffit de contacter le Sictom Issoire-Brioude. Le syndicat en a deux types en vente : 320 l (15 €) et 620 l (20 €). La limite est fixée à deux composteurs par foyer. Le composteur est à monter soi-même. « Il faut un quart d'heure pour le monter et l'installer », explique le directeur du Sictom, Serge Batisse. Il s'agit là d'une dépose sur un simple carré d'herbe au fond de son jardin. Pour ceux souhaitant augmen-



GESTE. Voilà toute la difficulté du compostage : aller au fond du jardin vider son bio seau dans le composteur...

ter l'efficacité de l'engin, le directeur donne quelques conseils en plus : aérer un peu la terre où l'on pose le composteur, en la retournant avant la dépose, permet de mettre plus rapidement en contact les micro-organismes avec les déchets jetés. De même, au moment de vider le composteur, il est conseillé de laisser la partie supérieure, qui permettra de réactiver plus rapidement l'action des micro-organismes. Le meilleur emplacement pour l'installer est

« ombragé ou semi-ombragé, à l'abri du vent. Le composteur doit être en contact direct avec la terre. » En somme, on n'installe pas de composteur sur un carré de terre posé sur du béton.

■ **Comment ça marche ?** Le composteur fait travailler les micro-organismes présents dans la terre. Ils remontent du sol et viennent se nourrir des déchets déposés. Une fois qu'ils ont fini leur festin, il reste le compost, un amendement organique qui

peut venir en substitution de l'engrais sur les plantations florales ou potagères. Fermé, le composteur monte en température et favorise le travail des bactéries.

Sur du béton ça ne marchera pas...

■ **Digestion tranquille ou optimum, au vouloir.** Pour que le processus de dégradation soit optimum, il est conseillé de s'assurer régulièrement que ce qui se trouve dans le composteur reste humide (l'idéal étant de l'ouvrir quand il pleut). Et, de temps en temps, il faut le brasser et l'aérer, avec une fourche par exemple. Mais on peut tout aussi bien se contenter d'entasser les déchets petits à petits. Le processus aura également lieu, mais durera juste un peu plus longtemps.

■ **Qu'est-ce qu'on lui donne à manger ?** Il est possible d'y mettre des déchets du jardin ou du potager : feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haie (si broyées auparavant), gazon, déchets du potager (pieds de haricots ou de tomates...), mais aussi sciure et paille. Le composteur acceptera également bien volontiers nombre de déchets de cuisine : épluchures de légumes et restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes...), marc de café et filtre en papier, sachets de thé, coquilles d'œufs broyés, coques de fruits secs, noyaux et pépins. Et, en petite quantité cependant, du pain et

même de l'essuie-tout et des mouchoirs en papier.

■ **Qu'est-ce qu'il ne faut pas mettre.** Il ne faut pas y jeter de plantes malades. La maladie pourrait en effet être transmise par le futur compost. Il faut éviter la taille de thuya et il ne sert à rien d'ajouter de la terre ou des gravats. Pour les déchets de cuisine, il ne faut pas jeter d'os ou d'arêtes. Les restes de viande ou de poisson peuvent être jetés en toute petite quantité (ce qui reste sur le bord de l'assiette), mais cela est déconseillé. Il ne faut surtout pas jeter de viande ou de poisson cru, car ils peuvent attirer des animaux nuisibles, comme les rats. Sans oublier les problèmes d'odeur qu'ils pourraient engendrer en se décomposant... Le composteur n'aime pas les corps gras (huiles, sauces) et, sans surprise, il ne digère pas non plus les excréments d'animaux, les tissus, les couches et lingettes, le verre, le plastique, le métal, les magazines, les cigarettes, le charbon...

■ **Est-ce que ça sent ?** « Non, il n'y a pas plus d'odeur que dans la poubelle de la pelouse, assure Serge Batisse. Il peut parfois y avoir des moucheron quand le composteur n'est pas trop aéré ou un peu trop humide. »

■ **Quand peut-on utiliser son compost ?** Au bout de trois à six mois, on peut mettre le compost obtenu au pied des arbustes. Entre six et neuf mois, le répandre sur le sol du potager. À partir de neuf mois, il peut servir au rempotage, au même titre que le terreau. ■

Le Sictom Issoire Brioude prêt pour les composteurs de quartier

Conscient que tout le monde ne dispose pas d'un jardin où installer l'outil, le Sictom Issoire-Brioude a décidé de se lancer dans le développement des composteurs de quartier.

« On souhaite lancer cette démarche en partenariat avec les communes et les associations, explique Serge Batisse. L'idée est de trouver, dans un quartier, un emplacement avec un espace vert et d'y implanter un composteur. Tous les habitants du quartier qui le souhaitent pourront venir y déposer les déchets permettant d'obtenir du compost (voir ci-dessus). Celui-ci sera ensuite mis à disposition



PRÉPARANCES. En juin 2016, plusieurs composteurs ont été installés au pied des HLM de la route de Saint-Flour. PHOTO D'ARCHIVES ODDA BERTHOMIEU

des participants pour leur usage personnel : engrais pour le jardin, les plantes d'intérieurs ou les jardinières. »

Les personnes concernées seront équipées d'un bio seau identique à celui distribué avec les composteurs individuels, pour acheminer leurs déchets. « Il faut un partenariat avec les communes. Celles qui le souhaitent peuvent nous contacter. Mais cela peut aussi venir de démarches associatives ou même de voisins. Nous nous chargeons alors de prendre contact avec les mairies. » Pour le reste, le Sictom prend en charge l'installation du composteur de

quartier (dont la taille sera fonction du nombre d'utilisateurs) et un agent du syndicat se chargera de son suivi. « Il passera régulièrement et travaillera en lien avec des référents dans le quartier », explique Serge Batisse.

Le but principal étant « de continuer à développer le compostage afin de sortir tous les déchets fermentescibles de la poubelle, tout en contribuant à créer du lien, dans les quartiers, autour de la démarche. » ■

■ **Candidatures.** Les municipalités, associations ou voisinages souhaitant se lancer dans la démarche peuvent entrer en contact avec le Sictom : 04.71.50.32.92 ou sictom.issoire.brioude@wanadoo.fr.